

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Bilan de la cinquième session

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE a terminé, le 15 décembre, l'étude des divers points inscrits à l'ordre du jour de sa cinquième session ordinaire, à l'exception des quatre questions qui demeuraient encore à l'ordre du jour de la Première Commission (questions politiques). Cette dernière a suspendu ses travaux, en attendant que le Comité de trêve lui présente un rapport sur le résultat des efforts qu'il a tentés pour faire cesser le combat en Corée. On prévoyait, au moment de l'ajournement, que ce rapport serait prêt au début de janvier, époque où la Commission des questions politiques devait se réunir de nouveau.

Questions politiques*

Fusion de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique

Reconnaissant que tout système efficace de contrôle des armements doit embrasser les armes de tous genres, y compris les armes atomiques, l'Assemblée générale a approuvé une résolution tendant à fusionner éventuellement la Commission de l'énergie atomique et la Commission des armements de type classique. Cette résolution, adoptée par 47 voix contre 5 et 3 abstentions, prévoit la création d'un comité de douze membres composé des représentants des États membres du Conseil de sécurité à la date du 1er janvier 1951, et du représentant du Canada, et qui sera chargé d'étudier les moyens propres à coordonner les travaux des deux commissions existantes, ainsi que l'utilité de fusionner leurs attributions en les confiant à une nouvelle commission élargie de désarmement, et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale.

Une proposition soviétique tendant à inviter la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies à reprendre ses travaux et à procéder immédiatement à la préparation de deux projets de conventions simultanées sur l'interdiction sans conditions des armes atomiques et sur le contrôle international de l'énergie atomique, a été rejetée, à l'Assemblée générale, par 32 voix contre 5 et 16 abstentions.

Prisonniers de guerre

L'Assemblée générale a adopté, par 43 voix contre 5 et 6 abstentions, une résolution demandant à tous les gouvernements qui détiennent encore des prisonniers de guerre de se conformer aux règles reconnues de conduite internationale en fournissant à ces personnes, sans délai ni réserve, l'occasion de rentrer dans leurs foyers. Les gouvernements visés sont priés de communiquer au Secrétaire général des Nations Unies, avant le 30 avril 1951, les noms de tous les prisonniers de guerre qu'ils détiennent encore, ainsi que les motifs et le lieu de leur détention.

La résolution primitive, présentée conjointement par l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, reposait sur la plainte bien précise que l'Union soviétique n'avait pas encore rapatrié certains prisonniers de guerre détenus dans son territoire, ni donné d'explications à ce sujet. Par suite d'une série d'amendements proposés au sein de la Commission des questions sociales, le sujet à l'étude finit par englober diverses mesures destinées à résoudre par des moyens pacifiques le problème des prisonniers de guerre en général. La délégation du Canada, comme beaucoup d'autres, eût préféré que cette résolution fût adoptée dans son texte initial, qui correspondait mieux aux réalités de la situation en ce qui concerne les prisonniers de guerre encore éloignés de leurs foyers. Cependant, vu que les parrains de la résolu-

* On trouvera dans le présent numéro un article spécial sur la situation coréenne.